



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MONTBAZOU

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 10h00, le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme Sylvie GINER, 1^{re} Adjointe au Maire sortant empêché, s'est réuni à l'Espace Atout Cœur, en séance publique limitée afin de se conformer aux règles sanitaires en vigueur.

Étaient présents :

Mme Sylvie GINER, M. Olivier COLAS BARA, Mme Béatrice TILLIER, M. Eric RIVAL, Mme Nancy TEXIER, M. Olivier DARFEUILLE, Mme Nathia PENNETIER, M. Jean-François MARIN, Mme Brigitte FONTENAY, M. Ivan RABOUIN, Mme Alexandra VIDAL, M. Martin GUIMARD, Mme Kamilia HACHICHE, M. Jérémy ARCHAMBAULT, Mme Lysiane OLIVIER, M. Anthony LAREZE, Mme Laure SARAMANDIF, M. Alexandre CHARDON, Mme Aline BEAUDEAU, M. Christophe HOLUIGUE, Mme Nicole LE STRAT, M. Daniel DARNIS, Mme Béatrice FACHE, M. Frédéric BONTOUX, Mme Sandrine TALLARON, M. Jean-Jacques BRUN, Mme Jessica MORON.

Était absent représenté :

Néant.

Était absent excusé :

Néant.

M. Jérémy ARCHAMBAULT a été élu Secrétaire de Séance.

Mme Sylvie GINER, 1^{re} Adjointe au Maire qui est empêché, fait l'allocution suivante :

« Bonjour à tous,

Qui aurait pu imaginer une telle situation ?

Avant d'ouvrir la séance,

Je tiens à saluer et remercier sincèrement le travail de notre DSG Emmanuelle Gaultier, de nos services administratifs et techniques pour continuer à faire fonctionner le service public. Depuis le 16 Mars il faut se réinventer tous les jours, voire plusieurs fois par jours, s'adapter aux différents textes ministériels, qui eux-mêmes s'adaptent à l'évolution de la pandémie.

C'est dans ces moment-là que l'on peut juger l'efficacité et l'humanité d'une équipe. Je vous confirme que je suis confiante pour l'avenir.

Avec Nancy nous avons été confinées pendant 2 mois ... mais en mairie.

Moi qui affectionne les situations inédites, et qui déteste le traintrain du quotidien, pour une prise de fonction je suis gâtée.

Dans toute situation, il faut toujours voir le positif. Avec une épreuve sanitaire sans précédent comme celle que nous vivons aujourd'hui, j'espère de tout cœur que nous saurons vivre tous ensemble les 6 prochaines années dans l'écoute, le respect et la bienveillance. »

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

Mme Sylvie GINER, 1^{ère} Adjointe au Maire qui est empêché, ouvre la séance du Conseil Municipal à dix heures et déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions :

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Mme	GINER Sylvie
M.	COLAS-BARA Olivier
Mme	TILLIER Béatrice
M.	RIVAL Eric
Mme	TEXIER Nancy
M.	DARFEUILLE Olivier
Mme	PENNETIER Nathia
M.	MARIN Jean-François
Mme	FONTENAY Brigitte
M.	RABOUIN Ivan
Mme	VIDAL Alexandra
M.	GUIMARD Martin
Mme	HACHICHE Kamilia
M.	ARCHAMBAULT Jérémy
Mme	OLIVIER Lysiane
M.	LAREZE Anthony
Mme	SARAMANDIF Laure
M.	CHARDON Alexandre
Mme	BEAUDEAU Aline
M.	HOLUIGUE Christophe
Mme	LE STRAT Nicole
M.	DARNIS Daniel
Mme	FACHE Béatrice
M.	BONTOUX Frédéric
Mme	TALLARON Sandrine
M.	BRUN Jean-Jacques
Mme	MORON Jessica

ORDRE DU JOUR

01. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election du Maire (037 154 009/2020 – 5.1).....	04
02. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Détermination du nombre d'adjoints au Maire (037 154 010/2020 – 5.2).....	07
03. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election des Adjoints au Maire (037 154 011/2020 – 5.1).....	08
<i>Lecture de la Charte de l'élu local (article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).....</i>	<i>09</i>

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le plus âgé des membres présents du conseil doit prendre la présidence afin de procéder à l'élection du Maire.

Mme Sylvie GINER invite Mme Aline BEAUDEAU à prendre la présidence du Conseil Municipal.

Mme Aline BEAUDEAU procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election du Maire 037 154 009 / 2020 – 5.1

Rapporteur : Mme Aline BEAUDEAU, Doyenne d'âge

EXPOSE DES MOTIFS

Normalement, la première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (*Art. L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*). Elle a pour objet principal l'élection du Maire et des adjoints.

Lors du premier tour des élections municipales qui a eu lieu le 15 mars 2020, l'élection a été acquise pour la liste Montbazon avec Cœur et Passion menée par Mme Sylvie GINER.

En raison de la crise sanitaire, la Loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a notamment prévu que les conseillers municipaux et communautaires, élus au premier tour, entreraient en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin, après avis du Comité de Scientifiques.

Le Décret n°2020-571 du 14 mai 2020, publié au Journal officiel du 15 mai 2020, fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai.

La première réunion du conseil municipal doit se tenir au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après cette entrée en fonction, soit entre le 23 et le 28 mai. C'est au cours de cette réunion que le maire est élu.

Cette séance sera présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal (*Art. L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Le doyen d'âge recueille des candidatures.

Chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret (*Art. L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Le Maire est élu à la majorité absolue.

Pour le calcul de la majorité absolue, est pris en compte le nombre de suffrages exprimés et non l'effectif légal du Conseil Municipal (CE 07 mars 1980 Brignoles).

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (*Art. L.2122-7 – Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

L'élection du Maire est rendue publique par voie d'affiche dans les 24 heures.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Vu le Décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le rapport présenté,

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

*Considérant les résultats des élections municipales du 15 mars 2020,
Considérant que les membres présents ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux le 18 mai 2020,*

En vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant que la doyenne d'âge, Madame Aline BEAUDEAU, a pris la Présidence et a procédé à l'enregistrement des candidatures à la fonction de Maire de :

- Mme Sylvie GINER,
- M. Frédéric BONTOUX,

et invité chaque conseiller à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---------------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 27 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - Suffrages exprimés : | 27 |
| - Majorité absolue : | 14 |

Mme Sylvie GINER	23 voix
M. Frédéric BONTOUX	04 voix

DECLARE :

Mme Sylvie GINER, Maire, qui a été immédiatement installée.

Mme Sylvie GINER fait l'allocution suivante :

*« Chères Montbazonnaises.
Chers Montbazonnais.
Mes chers Collègues.*

Merci Aline d'avoir présidé cette séance, et merci Bernadette d'avoir accepté de me remettre cette écharpe, je n'oublierai jamais ce moment.

Nous nous rappellerons longtemps de cette prise de fonction. Elle fera partie de notre histoire, celle de Montbazon. Après l'intensité d'une campagne électorale, la vie s'est arrêtée nette le 15 mars au soir.

Vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point cela fait du bien de vous revoir tous réunis après ces 2 longs mois.

Lorsque je disais pendant cette campagne, « je suis prête, car je connais parfaitement le fonctionnement des collectivités locales », je vous confirme, qu'après ces 2 mois de prise de fonction je suis vraiment prête pour les 6 prochaines années.

Avant d'installer mes maires adjoints, je tiens à saluer particulièrement, le dévouement du corps médical au sacrifice de leur vie privée, de nos forces de l'ordre, nos pompiers, de tous les bénévoles qui ont œuvrés auprès de nos aînés, des personnes en difficulté, et aussi ceux qui ont accueilli pendant la pause méridienne les enfants des personnels soignant prioritaire. Un grand bravo aux professeurs des écoles et des collègues qui ont réinventé l'enseignement du jour au lendemain pour garder le contact avec leurs élèves.

Merci aussi à nos montbazonnaises qui ont confectionné des masques pour les enfants. Tous, dans toutes les actions que vous avez menées, vous avez été exemplaires, de solidarité, et d'humanité.

Je vous propose de les applaudir chaleureusement.

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

J'adresse tout notre soutien à nos commerçants, restaurateurs, artisans, entreprises qui en plus de vivre le confinement, vont avoir à gérer la reprise de leur activité dans une situation économique catastrophique. Plus que jamais, soyons solidaires, et plus que jamais consommons local, consommons français.

Je souhaite aussi avoir une pensée sincère pour ceux qui ont été ou sont encore touchés par la maladie.

C'est un grand honneur et une fierté de m'adresser à vous en qualité de maire de Montbazon. Moi l'écolière de l'école Guillaume Louis dans les années 70, je suis très émue d'être la première femme maire de Montbazon.

Je suis consciente de cette grande responsabilité.

Mais une personne seule de ne peut rien faire.

Je savais qui je voulais pour la future équipe municipale ; Ils sont là. J'ai la chance immense d'avoir à mes côtés, une équipe compétente avec les mêmes valeurs humanistes que les miennes, avec une parfaite connaissance de Montbazon de par leur différentes activités associatives ou d'élus sortant, et qui donnent depuis des années de leur temps pour les montbazonnais.

Des personnes que je connais depuis de longues années, avec qui j'ai déjà travaillées. je connais leur implication, leur valeur. Merci d'être là.

Et puis lorsque j'ai pris la décision de mener cette liste, la première chose à laquelle j'ai réfléchi a été de trouver mon indispensable binôme.

Là encore, je suis comblée en la personne de Nancy Texier. C'est une femme que l'on peut que respecter lorsqu'on a eu la chance de croiser son chemin. Elle ne m'a pas dit oui de suite, elle a pris le temps de la réflexion, j'ai attendu 3 longues journées. et enfin un long mail d'explication sur ce que sera son engagement est arrivé. Là j'ai su que c'était gagné. Merci Nancy.

J'ai été aussi portée par le soutien humain, délicat de Jean Gérard Paumier, Président du Conseil Départemental. Homme pour qui j'ai un profond respect.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement les 51% de montbazonnaises et montbazonnais qui se sont déplacés le 15 mars dernier pour voter malgré les conditions sanitaires.

Leur choix a été net, et a permis à notre liste Montbazon avec cœur et passion d'obtenir 23 sièges sur 27 au conseil municipal et les 4 sièges à la communauté de communes.

Avec mon équipe, je souhaite vivement que les 4 élus de la liste « Montbazon ma ville » fasse partie de l'équipe municipale.

J'espère sincèrement qu'ils seront complémentaires et non pas dans l'opposition, c'est de cette façon que nous souhaitons travailler. Montbazon le mérite. Il y a un temps pour tout, et la campagne est derrière nous. Je veux vous assurer que vous êtes les bienvenus.

Bien évidemment, nous le savons, nous les 27 élus pour Montbazon, nous ne pourrons pas toujours être d'accord.

On a le droit de ne pas être d'accord, c'est d'ailleurs ce qui fait avancer et progresser les dossiers, mais on doit se respecter.

J'y veillerai particulièrement.

Je n'oublierai pas non plus cette multitude de soutiens sous toutes ses formes pendant notre campagne électorale. Que de moments forts partagés, notamment dans le cadre des cafés citoyens ou les montbazonnais se sont déplacés avec des projets, des idées, certain avec un document de 19 pages. Que du bonheur !

Merci aussi à Hubert Giblet notre numéro 30, Christine Colas Bara, Pauline Dion, Guyaume Blanchard, Thomas Hueso, qui ont mis leur professionnalisme au service de notre campagne.

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

Un maire et une équipe municipale c'est une relation forte avec ses administrés. C'est un lien de proximité, de partage, d'échanges, d'actions concrètes sur le terrain au quotidien. Nous tenons particulièrement à cette proximité.

La démocratie participative, l'écologie, la sécurité de tous, et bien évidemment une gestion saine, guideront nos projets. Un des principaux axes de notre mandature sera de faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait.

En 2 mois, cette pandémie nous a déjà appris à vivre et voir les choses différemment, et a d'ores et déjà impacté nos finances.

C'est le bien être des Montbazonnais qui guidera et animera ce mandat.

Je terminerai par une pensée affectueuse pour tous les membres de nos familles respectives qui vivent notre passion d'élus à nos côtés, en passant souvent des soirées un peu seuls.

Je vous remercie,

Vive Montbazon.

Sylvie GINER »

2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Détermination du nombre d'adjoints au Maire 037 154 010 / 2020 – 5.2

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire.

Leur nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (Art. L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'effectif légal étant de 27, le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 8.

Le Maire propose d'approuver la création de 08 postes d'adjoints au Maire de la Commune de Montbazon et précise que la ligne budgétaire dédiée aux indemnités des élus restera identique à celle du précédent mandat.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 à L.2122-12,

Vu le Décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu la délibération n°037 154 009 / 2020 – 5.1 du 23 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger,

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier supérieur,

Décide

Article unique : d'approuver la création de 08 postes d'adjoints au Maire de la Commune de Montbazon.

**3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election des Adjoints au Maire
037 154 011 / 2020 – 5.1**

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 (Art. L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et suivants,

Vu le Décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu la délibération n°037 154 010 / 2020 – 5.2 du 23 mai 2020 portant détermination du nombre d'adjoints au Maire,

Vu le rapport présenté,

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire, conformément l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant que le Maire a pris la présidence et a procédé à l'enregistrement des listes candidates :

Liste de Mme Nancy TEXIER

M. Olivier COLAS-BARA

Mme Béatrice TILLIER

M. Eric RIVAL

Mme Nathia PENNETIER

M. Olivier DARFEUILLE

Mme Brigitte FONTENAY

M. Jean-François MARIN

Chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---------------------------------------------|---------|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 27 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 04 |
| - Suffrages exprimés : | 23 |
| - Majorité absolue : | 12 |
| o la liste de Mme Nancy TEXIER a obtenu | 23 voix |

Conseil Municipal du 23 mai 2020 – Commune de Montbazon

DECLARE :

Mme Nancy TEXIER, 1^{ère} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

M. Olivier COLAS-BARA, 2^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Mme Béatrice TILLIER, 3^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

M. Eric RIVAL, 4^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Mme Nathia PENNETIER, 5^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

M. Olivier DARFEUILLE, 6^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Mme Brigitte FONTENAY, 7^{ème} adjointe au Maire qui a été immédiatement installée.

M. Jean-François MARIN, 8^{ème} adjoint au Maire qui a été immédiatement installé.

Immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire remet, par ailleurs, aux conseillers municipaux une copie de la Charte de l'élu local ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L.2123-1 à 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 10h55.

Fait à MONTBAZON, le 09 juin 2020.

**Le Secrétaire de séance,
Jérémy ARCHAMBAULT**



MAIRIE DE MONTBAZON
Sylvie GINER
11-2-1